

## SÉANCE DU JEUDI 13 OCTOBRE 2011

Convocation du Conseil Municipal : le Conseil Municipal est convoqué le 6 octobre 2011 pour le 13 octobre 2011, à 20 heures.

### **Ordre du Jour :**

- 1 – *Lotissement du Pont : Débat sur le prix de vente des parcelles*
- 2 – *Utilisation des équipements sportifs par le collège – tarifs 2011-2012*
- 3 – *Projet d'antenne 3G de Bouygues Télécom*
- 4 – *Équipements sportifs et scolaires : modification de la définition des équipements communautaires*
- 5 – *Communauté de Communes :*
  - *Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets,*
  - *Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif*
  - *Rapport d'activité 2010*
- 6 – *Affaires diverses*
- 7 – *Questions diverses*

L'an deux mil onze, le jeudi 13 octobre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Changé, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 6 octobre 2011, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël GEORGES, Maire.

**Étaient Présents :** Mmes et MM. J. GEORGES, M. RENAUT, B. CHIORINO, L. MESNEL, M. LE COQ, B. MARTIN, D. PASTEAU, S. GRAFFIN, A. CHANROUX, R. ROUSSEAU, G. PASTEAU, C. PAULIN, L. MARTIN, A. GALLOUX, F. BLIN, C. BOYER, PH. RIBAUT, C. SARRAMIAC, Y. DUPREY, A. POTEL, J. LE COQ, M. DAVID, M. ROTTIER, J. STRÉE, C. LANGOULANT, G. AUGER, J.P. BEDOUET, A. DE SAINT RIQUIER.

**Excusé et Représenté :** M. BLOTTIERE

**Pouvoir :** M. BLOTTIERE à G. AUGER

Monsieur PAULIN a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2011 a été approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **1-LOTISSEMENT DU PONT : DEBAT SUR LE PRIX DE VENTE**

Les différents devis et marchés des travaux de viabilité étant connus à ce jour ainsi que tous les éléments nécessaires au calcul du prix de vente, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le prix de vente des parcelles du lotissement communal peut être fixé à 101 € TTC le m<sup>2</sup> pour 9 terrains et 111 € TTC pour les 44 autres terrains. La différence de prix au m<sup>2</sup> s'explique par une situation moins favorable pour 9 terrains.

Monsieur le Maire signale que ces prix sont en dessous du prix pratiqué à Changé dans des lotissements privés, 130 € à 150 € le m<sup>2</sup>.

Aucune remarque n'est formulée par le Conseil Municipal sur ces tarifs. Le prix sera fixé définitivement par délibération lors de la prochaine séance dès que la commune sera en possession de l'avis des Domaines.

### **2 - UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LE COLLÈGE – TARIFS 2011 – 2012**

Sur proposition du Conseil Général de la Sarthe, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs horaires d'occupation des installations sportives pour l'année scolaire 2011-2012, comme suit :

- **Gymnase**
  - Tarif de base : 8,25 € de l'heure
  - Supplément de chauffage : 2,29 € de l'heure
- **Petite salle spécialisée :** 4,99 € de l'heure
- **Installations extérieures  
ou de plein Air, terrain stabilisé :** 4,69 € de l'heure

Le Conseil Municipal est invité à :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Collège Jacques Peletier et le Département.

Adopté à l'unanimité.

### **3 - PROJET D'ANTENNE RELAIS 3 G DE BOUYGUES TELECOM**

La société Bouygues Télécom envisage d'implanter une antenne relais 3 G au lieu-dit la Sapinière de la Godinière, sur une parcelle située à l'arrière du cimetière communal.

Cette antenne relais est constituée d'un pylône monotube d'une hauteur de 30 mètres avec 3 antennes de 1,40 m. La distance des maisons les plus proches est de 210 m et 180 m des tribunes du stade. Un bail de 12 ans reconductible par périodes égales avec un loyer annuel de 7 000 € est proposé à la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord sur l'implantation de cette antenne.

Adopté par 27 voix et 2 abstentions.

### **4 - EQUIPEMENT CULTURELS, SPORTIFS ET SCOLAIRES : MODIFICATION DE LA DEFINITION DES EQUIPEMENTS D'INTERETS COMMUNAUTAIRES**

Le projet de territoire « Horizon 2014 » a retenu l'objectif d' « *élargir le champ d'intervention de la Communauté de Communes en matière d'équipements* »

Partant de cette volonté, la création d'un « city stade » communautaire à Challes a été inscrit au CTU du Pays du Mans.

Afin de ne pas perdre le bénéfice des financements affectés à ce projet le Conseil Communautaire a complété la définition des équipements culturels, sportifs et scolaires d'intérêt communautaire.

Par délibération en date du 12 septembre 2011, le Conseil Communautaire propose d'ajouter l'espace multisports de plein air à Challes à la liste des équipements culturels, sportifs et scolaires d'intérêt communautaire de telle sorte que la définition figurant au paragraphe F des statuts serait désormais ainsi complétée et rédigée : « *les équipements d'intérêt communautaire correspondent à des équipements nouveaux à caractère unique, ainsi qu'à un espace multisports de plein air (city stade) à Challes* ».

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'Article L.5214 -16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 10-6252 du 21 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau,

**Décide** d'adopter la modification des statuts telle qu'elle est définie ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

## **5 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD-EST DU PAYS MANCEAU :**

- **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS – ANNÉE 2010**
- **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – ANNÉE 2010**
- **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010**

### **a) Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

- **Indicateurs techniques :**

L'année 2010 a été marquée par une augmentation de 1,51 % des tonnages collectés, tous types de déchets confondus, soit 2 fois inférieur à celle constatée l'an passé. On constate une hausse continue des apports en déchetterie principalement des gravats et du bois. Le tonnage des ordures ménagères résiduelles baisse de 4,12 %. La création d'une plateforme de broyage sur le site de Changé facilite le dépôt des déchets verts et limite le coût du traitement. Le coût total du service diminue de 2,06 % par rapport à l'an passé et le poids de la TEOM dans le financement du service se renforce. Le recours à d'autres recettes se limite désormais à 80 000 €.

La production de déchets pour un habitant du territoire communautaire est de 655,53 kg par an (655,17 kg en 2009) pour un coût moyen de 75,21 € par an (77,21 € en 2009)

- Ordures ménagères recyclables : 3 058,75 tonnes soit 190,96 kg par an par habitant
- Emballages ménagers recyclables : 1 468,48 tonnes soit 91,68 kg par an par habitant
- Encombrants de toutes natures : 5 791,30 tonnes soit 361,55 kg par an par habitant
- Déchets ménagers spéciaux : 41,87 tonnes soit 2,61 kg par an par habitant
- Electroménagers - déchets électronique : 139,95 tonnes soit 8,73 kg par habitant.

- **Indicateurs financiers :**

On constate une légère hausse du tonnage global liée aux apports plus importants de gravats et de bois. Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à la somme de 1 353 070,40 € TTC soit 84,47 € par habitant.

Les recettes de revalorisation s'élève à la somme de 232 125,78 € soit 14,72 € par habitant.

Les modalités de financement des déchets pour l'année 2010 ont été les suivantes :

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 1 008 355 € (74,52 % des recettes)
- Budget général de la CDC : 79 258 € (5,86 % des recettes)
- Recettes : 265 455 € (19,52 % des recettes)

### **b) Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif**

La Communauté de Communes a confié à la SAUR le soin d'assurer la gestion du service d'Assainissement non collectif depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007. Cette délégation s'est achevée en juin 2011.

#### **Compte rendu technique :**

##### **Contrôle du neuf en 2009**

- 29 contrôles de la conformité des travaux au projet validé.
- 52 avis techniques émis sur des projets d'installations neuves ou faisant l'objet de réhabilitation.

##### **Contrôle de l'existant**

- 329 diagnostics d'installations existantes ont été faits, 688 équipements (58 %) doivent faire l'objet d'une réhabilitation urgente ou à programmer.

Avant la fin du contrat de délégation, seulement 45 % des installations ont été vérifiées. La SAUR n'a pas été en mesure de tenir ses engagements contractuels en achevant au 31.12.2010 le diagnostic des installations existantes. Sa rémunération s'est élevée à 24 318,29 €.

- Les tarifs appliqués en 2010 étaient les suivants :
  - Contrôle de conception : 39,39 € HT
  - Contrôle de réalisation : 73,15 € HT
  - Contrat d'entretien : 75,97 € HT par an
  - Vidange programmée : 95,67 € HT
  - Vidange urgente : 174,36 € HT
  - Diagnostic d'une installation : 56,29 € HT
  - Contrôle périodique du bon fonctionnement : 42,13 € HT

c) **Rapport d'activité**

Le rapport d'activité 2010 a été remis à chaque conseiller municipal. Trois études ont été réalisées au cours de l'année 2010 comme préalable nécessaire à la mise en œuvre d'actions répondant au projet de territoire « Horizon 2014 ».

Ces rapports concernaient les pratiques musicales du Sud-est Manceau, l'optimisation de la collecte des déchets dans les structures collectives et l'absence de véritables offres touristiques.

L'année 2010 a été marquée par :

- Le succès des zones d'activité de la Chenardière et de la Boussardière.
- Le développement des activités jeunesse (11-17 ans) et le transfert de la compétence Petite Enfance au 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- L'amélioration de la gestion des déchets (plate forme de broyage des déchets verts à Changé, collecte des textiles)
- L'équipement du service voirie en matériels nécessaires à une lutte efficace contre les effets des intempéries hivernales.

La Communauté de Communes demeure en bonne santé financière. Les dépenses de fonctionnement sont contenues. Les investissements sont cependant modérés malgré un faible endettement et une bonne capacité d'autofinancement.

Les dits rapports sont tenus à la disposition du public au secrétariat de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55.

**SOMMAIRE :**

- 1 – Lotissement du Pont : Débat sur le prix de vente des parcelles
- 2 – Utilisation des équipements sportifs par le collège – tarifs 2011-2012
- 3 – Projet d'antenne 3G de Bouygues Télécom
- 4 – Equipements sportifs et scolaires : modification de la définition des équipements communautaires
- 5 – Communauté de Communes :
  - Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets,
  - Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif
  - Rapport d'activité 2010

Ont signé les membres présents et représentés :

Mmes et MM. :

J. GEORGES

C. SARRAMIAC

M. RENAUT

A. POTEL

B. CHIORINO

J. LE COQ

L. MESNEL

L. MARTIN

G. PASTEAU

Y. DUPREY

M. LE COQ

C. LANGOULANT

B. MARTIN

J.P. BEDOUET

D. PASTEAU

M. BLOTTIERE

S. GRAFFIN

G. AUGER

A. CHANROUX

M. DAVID

R. ROUSSEAU

J. STREE

C. PAULIN

M. ROTTIER

A. GALLOUX

A. DE SAINT RIQUIER

F. BLIN

C. BOYER

PH. RIBAUT